

DELIBERATION 0032/2023 DU

13 avril 2023

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

2022

Les membres de l'assemblée réuni sous la présidence de Monsieur CHALINE Philippe
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice

2022

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

2022

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA antérieurs	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	0,00 €		0,00 €		0,00 €	0,00 €
FONCT	26 899,08 €		-12 854,60 €	Recettes		14 044,48 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12	14 044,48 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		14 044,48 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

Fait à Pithiviers le Vieil
Le 13 avril 2023

Délibéré par les membres de l'assemblée
Le 13 avril 2023



Nombre de membres en exercice : 10
Présents : 9
Suffrages exprimés :
Abs : 0
Pour : 9
Contre : 0

Date de la convocation :

4 avril 2023

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 21/04/2023

et de la publication le 25/04/2023